

BULLETINS

DE LA

SOCIETE D'ARCHEOLOGIE

LORRAINE

1887

L'ABBAYE DE HAUTE- SEILLE

PAR

M. EDMOND DE MARTIMPREY DE ROMÉCOURT

I

Haute-Seille est un petit hameau situé sur la Vezouse et faisant partie de la commune de Cirey.

Là s'élevait avant la Révolution une grande et belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont il ne reste plus que des vestiges. Ce monastère, suivant un titre du XVII^e siècle, n'était d'aucun diocèse, mais étant « assis au détroit du comté de Salm, il a toujours été, après Dieu, sous la garde de ces seigneurs ».

Ceux des bâtiments qui subsistent encore servaient autrefois, comme aujourd'hui, à l'exploitation des terres ; ce sont donc ceux qui offraient le moins d'intérêt au point de vue de l'architecture. Ils se composent (1) d'une cour rectangulaire, A, entourée de constructions

(1) V. le plan ci-joint.

qui atteignent un développement extérieur de 125 mètres sur 83 ; au point B est une porte monumentale, dans le goût du XVII^e siècle, donnant accès dans la cour à travers laquelle un passage pavé mène à un corridor C, qui conduit aux jardins ; le moulin occupait, en D et E, l'emplacement du polissoir actuel. Dans l'enclos, traversé par le canal M, se voient encore une serre I, des remises J et deux petits étangs K et L ; le vieux mur d'enceinte O, haut de dix pieds et épais de deux, est bien conservé, on y a pratiqué une porte P par laquelle on rejoint le nouveau chemin de Haute-Seille à Cirey.

Quant aux constructions remarquables qui formaient le couvent proprement dit, il n'en reste plus que des débris informés ; seul, le portail de l'église est encore debout, et cette ruine isolée au milieu des jardins a un caractère de tristesse et de grandeur qui doit impressionner vivement tous ceux qui la contemplant pour la première fois..

C'est un spécimen intéressant de l'architecture romane, si rare maintenant en Lorraine ; il se compose de cinq grandes arcades de même hauteur, mais de styles différents. Celle du milieu, qui servait de porte, est romane, son ouverture intérieure est de 2 mètres 19 ; elle était flanquée de huit colonnettes dont les chapiteaux seuls subsistent en partie. Six d'entre elles étaient engagées dans les angles de trois rentrants, leurs chapiteaux supportent une archivolte formée de trois tores variés ; le plus rapproché du centre est orné d'un ruban en spirale, le suivant d'une moulure en creux, le troisième est uni. Les deux autres colonnettes étaient dégagées de la façade ; sur leurs chapiteaux

retombe un large bandeau décoré de chevrons en relief ou plutôt d'une ligne. en zigzag, il circonscrit l'archivolte et complète son ornementation.

Les deux arcatures voisines de la porte sont aveugles et n'ont d'autre but que de cacher la nudité de la muraille elles sont ogivales et formées d'un semblable bandeau à chevrons, dont les extrémités reposent d'une part sur le chapiteau d'une colonnette qui se trouvait logée dans un rentrant de la façade, et de l'autre se confondent avec celles du bandeau de la porte, nu peu au-dessus du point d'appui.

Les deux dernières arcades sont aussi aveugles, mais en plein cintre, quoique avec une légère tendance à l'ogive et sans aucune ornementation; on remarque dans celle de droite une petite porte murée.

Au-dessus d'une corniche unie se trouve un étage comprenant trois fenêtres entre deux grands *oculi* ; ceux-ci, qui correspondent aux arcatures les plus éloignées de la porte, sont très ébrasés et inscrits dans un tore uni. Les fenêtres, d'une grande élégance, sont en plein cintre et ne diffèrent entre elles que par leur ornementation, les dimensions de l'ouverture sont à l'intérieur, de 2 mètres environ de hauteur sur 75 centimètres de largeur ; elles sont plus rapprochées l'une de l'autre que les arcs qui se trouvent au-dessous, en sorte que celle du milieu seule correspond exactement à la porte. Ces baies sont encore intactes et se composent chacune de quatre colonnettes supportant deux nervures dont la plus grande est décorée, dans la fenêtre centrale, d'une série de traits verticaux et de demi-lunes diversement disposés, et dans les deux autres, d'un double rang de billettes, inscrit dans une

moulure unie ; la nervure intérieure est ornée d'une rangée de petits cercles ou anneaux qui, dans la fenêtre du milieu, sont différents de ceux que l'on voit dans les deux autres.

Tous les chapiteaux que nous avons mentionnés sont d'un style sévère, mais élégant et mériteraient une description particulière ; nous signalerons seulement un de ceux de gauche de la fenêtre de droite, sur lequel est sculptée une fleur de lys, en renvoyant pour le surplus à la gravure qui accompagne cette notice (1).

Le portail était complété, dit-on, par un pignon dont une rose ou oculus occupait le centre. Sa face intérieure est des plus simples, on n'y remarque que deux chapiteaux (pl. III, 4 et 5) surmontant deux colonnes qui occupent l'espace laissé vide entre les oculi et les fenêtres voisines. Tout ce qui reste est en pierre de taille et d'une construction très soignée ; l'épaisseur de la maçonnerie est de plus d'un mètre.

L'église, qui datait de la seconde moitié du XII^e siècle (2), était en forme de croix latine et orientée ; les débris de ses murailles qui, servant de clôture, atteignent encore par places jusqu'à 2 mètres de hauteur, permettent d'en retrouver à peu près toutes les dimensions. La nef avait de longueur 45 mètres et de largeur 15, les transepts 4 mètres 80 sur 11 mètres ; l'abside

(1) V. Pl. II. Elle a été exécutée d'après une photographie de M. de Verclay, inspecteur des forêts.

(2) Une chartre accordée en 1176 à l'abbaye par Pierre, évêque de Toul, nous apprend que ce prélat avait déjà consacré, lui-même l'église et tous les autels de Haute-Seille ; il y avait alors huit ans qu'il occupait le siège de Toul. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, H. 542.)

était à trois pans coupés, dont chacun avait 4 mètres ; il paraît qu'elle a été copiée par l'architecte qui construisit l'église actuelle de Cirey. Une petite sculpture encastrée dans le mur de droite en entrant attire l'attention . c'est un médaillon en pierre, de 50 centimètres environ de diamètre intérieur , représentant en demi- relief la Vierge couronnée, assise et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus dont la tête manque (1) ; cette sculpture d'un travail médiocre dénote une époque reculée (2).

Le pavé a été enlevé, car il rendait impossible la transformation ridicule qui s'est accomplie depuis d'une église en un jardin potager et les sépultures qu'il protégeait ont été profanées ; c'est ainsi qu'on découvrit, là et dans un terrain voisin qui servait de cimetière, un assez grand nombre de cercueils en grès, qui ont été en partie détruits et dont plusieurs servent d'anges dans le pays. Ce sont, en effet, de véritables auges pouvant contenir un corps humain ; à la hauteur des épaules la cavité se resserre en dessinant la forme de la tête; on y remarque, dans le fond, une rigole aboutissant, à un trou percé aux trois quarts de la longueur. Celles que nous avons vues ne portent ni inscriptions, ni croix, peut-être y en avait-il sur les couvercles qui ont tous disparu; il y en a encore une dans un pré non loin de l'église, ses dimensions intérieures sont de 1 mètre 72 de longueur et de 35 centimètres de profon-

(1) Il est à désirer que ce petit monument soit mis à l'abri des dégradations auxquelles il reste exposé et déposé au Musée lorrain, où il est digne de figurer. (V. Pl. III, 2.)

(2) La similitude qui existe entre ce médaillon et le sceau de l'abbaye (pl. III, 1) est remarquable.

deur, sur une largeur de 52 c. à la tête et 35 c. aux pieds, l'épaisseur de la pierre est partout de 10 centimètres (pi. III, 3) (1).

Ce sont les tombes des religieux des premiers temps du monastère ; d'après une tradition qui s'est conservée jusqu'à nos jours, chacun d'eux devait dès son entrée travailler à façonner de ses propres mains le cercueil qui devait le recevoir à sa mort, mais ce paraît être une fausse croyance.

On retrouve à peine quelques traces de l'emplacement qu'occupait le quartier abbatial qui se trouvait accolé au nord de l'église ; sa façade avait un développement de 31 mètres 50 sur une profondeur de 14 m. 80, l'épaisseur des murs était de 1 m. 10. Il communiquait à l'église par une petite porte en plein cintre qui existe encore. L'inscription suivante, gravée sur une pierre de grandes dimensions qui, non loin de là, fait partie d'un petit mur en pierres sèches bordant le chemin qui va rejoindre la route de Cirey, provient sans doute de ce bâtiment :

FRERE IASQVE
MOREAV
ABBE REGVLIE
DE CE MONASTERE
A FAIT CONSTRVIRE
CET AEDIFICE EN 1716.

Le cloître situé sur le côté méridional de l'église avait 47 mètres parallèlement aux transepts, et 26 de façade ; au-dessus étaient les logements des religieux. Une

(1) Un de ces tombeaux est conservé au Musée lorrain.

petite porte, semblable à la première, mettait de même cette partie du monastère en communication avec l'église.

C'est entre ces constructions et celles qui existent encore, que se tenait, à certains jours de fête, notamment à la Saint-Bernard, la foire où l'on venait des villages voisins ; on y a trouvé à plusieurs reprises des pièces de monnaie et des médailles de dévotion.

L'abbaye fut reconstruite presque entièrement dans le courant du siècle dernier. ses bâtiments étaient donc comme neufs au moment de sa ruine. Un état de ses biens, dressé en 1747, conformément à un arrêt du Conseil de Stanislas, avant la fin des reconstructions dont nous venons de parler, donne un aperçu intéressant de ce qu'elle était autrefois :

« L'abbaye est entourée de murailles tout autour de son enclos. Elle a son entrée par une grande porte du côté du village de Frémonville, flanquée de deux petites tournelles de part et d'autre d'icelle.

» Une grande et vaste cour, tout autour de laquelle sont des logements de portier, jardinier et domestiques, avec des écuries, vacheries et greniers à foin. Dans la même cour sont aussi deux maisons de fermiers-laboureurs avec les écuries, greniers à foin et autres commodités, et le tout paraissait tout neuf et en bon état. De suite est encore une seconde cour, grande et spacieuse, dans le fond de laquelle, à main gauche, est un bâtiment tout neuf, grand et spacieux, bâti à la moderne et proprement, et qui n'a pas encore été habité.

» L'église se trouve à côté dudit bâtiment neuf ; elle est très grande et spacieuse, propre et en état, mais le

clocher est à rebâtir à neuf, il menace ruine et écrase la voûte.

» La maison et logement ancien des religieux est en très mauvais état, étant même déjà démoli pour la plus grande partie des anciens bâtiments, dans le dessein de les rétablir à neuf. L'appartement qui était occupé par défunt M. l'abbé, de même que les chambres d'hôtes, sont et paraissent encore en mauvais état, et même avec ruine évidente, visible, ce qui sera d'une dépense considérable.

» Il y a dans l'enclos des jardins potagers et vergers, etc »
(1).

Au moment de la Révolution, le monastère possédait A Haute-Seille, une métairie, un moulin, une tuilerie, des étangs et des bois, avec la droit de pêche dans la Vezouse et de chasse sur son territoire (2) ;

A Tanconville, des terres, des bois, des étangs et un moulin, la seigneurie foncière, le patronage de la cure et des dîmes;

A Hesse, une métairie, un moulin, des bois, la seigneurie foncière, le patronage de la cure et les dîmes

A Lezey, une métairie, un étang et les deux tiers de la seigneurie foncière ;

Le patronage de la cure avec, tout ou partie des dîmes de Parux, Bertrainbois, Hattigny, La Frimbolle, Laidange, Aspach, Niderhoff, Fraquoifing, Neufmoulin,

(1) M. Lepage, *Communes de la Meurthe, Haute-seille*. (2) Dans un registre de dépenses de 1789 on lit : « Payé au chasseur 20 francs pour un chevreuil, 23 lièvres, 4 bécasses, 2 bécassines, 4 canards sauvages, 3 rales et une caille », et ailleurs : « Payé au chasseur 37 sols 6 deniers pour deux bécasses. » (*Arch. Meurthe*, H. 655.)

Languimberg, Fribourg, Ommeray, Rosheim, Rosenwiller, etc.

Des biens sur la plupart de ces finages et sur ceux de Cirey, le Val-de-Bon-Moutier, Harboué, Frémonville, Sainte-Pole, Vacqueville, Merviller, Thiaville, Remoncourt, Xousse, Jambrot, Maizières-lès-Vic, Lorquin, etc.

Les dîmes en totalité ou en partie de Blâmont, Blémerey, Domjevin, Fréménil, Vého, Nitting, Hermelange, Maizières-lès-Vic, Gelucourt, Krafftel. Videlonge, etc.

Enfin les métairies de la Neuve-Grange avec des bois, une scierie et un moulin ; d'Ormange avec des bois et des étangs, de Xirxange avec un moulin, des étangs et des bois ; de Récour avec un moulin et des bois ; de la Vigne, du Griffon, de Rotomoncel et de Saint-Benoît.

Il avait eu aussi des biens que le malheur des temps lui avait fait perdre successivement à Adelhouse, Albertroff, Azerailles, Azoudange, Badonviller, Bertrambois, Blanche-Eglise, Courtegain, Dorlitzheim, Emberménil, Foulcrey, Guéblange, Hablutz, Hampont, Haut-Clocher, Hellocourt, Herbéviller, Igney, Lafrimbolle, Leintrey, Marsal, Nossoncourt, Rambervillers, Réchicourt-le-Château, Richeval, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas, Sarrebourg, Thann, Varangéville, Xures, etc.. (1).

II

L'abbaye de Haute-Seille dut sans doute sa fondation à saint Bernard. Il est de tradition qu'il a visité ce pays, où il est encore l'objet d'une grande vénération, notam-

(1) H. 542

ment à Haute-Seille et à Cirey (1) ; il est donc probable que la voix éloquente de ce grand fondateur de monastères, là comme dans tant d'autres lieux, sut réveiller la foi et obtenir des seigneurs l'établissement d'une maison de son ordre.

Le territoire de Haute-Seille appartenait alors à la puissante maison de Salm, par suite de l'alliance de Hermann, comte de Salm, avec la comtesse Agnès de Langstein (Pierre-Percée), héritière de ce domaine. C'était une « vaste solitude », en partie couverte de broussailles et de pouces et environnée de forêts ; quelques parcelles de terre y étaient cultivées par des serfs. Tel était son aspect quand, en 1140, la comtesse de Langstein, veuve alors du comte de Salm, les comtes Henry et Hermann ses fils, Conrad, comte de Langstein, son épouse Hawide et Hugues leur fils, en firent don à l'ordre de Cîteaux, pour y établir un monastère sous l'invocation de sainte Marie de Haute-Seille (*Sanctae Mariae de Alta Sylva*), ce que prouve une charte d'Étienne, évêque de Metz, confirmait les donations faites à l'abbaye pour sa fondation (2).

Des moines envoyés du monastère de Teuley vinrent aussitôt prendre possession de ces biens et, grâce à leur

(1) Il existait, il y a peu de temps, à Cirey, une pratique superstitieuse, qui y avait été introduite de l'abbaye de Haute-Seille, et qui consistait à porter en marchant à rebours aux pieds de la statue de saint Bernard, un balai neuf, dont on frottait la tête du saint et des pommes de terre dont on lui faisait présent. (Comm. Meurthe.)

(2) Cette charte est imprimée dans les Preuves de *l'Histoire de Lorraine* de Dom Calmet.-V. aussi, sur la date de la fondation de Haute-Seille, notre Appendice aux nos 1 et 9.

activité et surtout à l'appui de la comtesse Agnès, la construction des bâtiments et le défrichage du sol se firent si rapidement, qu'au bout de quelques années l'abbaye se trouvait déjà dans une situation des plus prospères ; mais la pieuse femme qui la protégeait étant morte, ses héritiers ainsi que d'autres seigneurs qui avaient contribué à son établissement, voulurent y exercer leurs droits de souveraineté et de garde d'une manière tellement vexatoire, que les religieux se disposaient à se retirer ailleurs, quand le même Etienne, évêque de Metz, informé de ce qui se passait, s'interposa en leur faveur et décida , en 1147, ces seigneurs, qui étaient les comtes de Salm et de Langstein, Bencelin de Turquestein, Asselin de Walteringen et Béron de Busnes, tous ses parents ou alliés, à lui céder les droits qu'ils prétendaient avoir sur Haute-Seille, et l'évêque les ayant aussitôt transportés à l'abbaye, celle-ci fut alors tranquille, n'ayant plus rien à démêler avec personne (1). La même année, le pape Eugène III la confirma dans la possession de tous ses biens (2).

Ces puissantes interventions mirent pour quelque temps les religieux à l'abri des chicanes et de la malveillance, et ils purent jouir en paix de leurs domaines, qui déjà étaient considérables et s'augmentaient tous les ans par de nouveaux dons (3) : c'est alors que les bâtiments furent terminés, et Pierre de Brixey, évêque

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. l'Appendice où nous avons consigné une partie de ces donations sur lesquelles nous ne reviendrons plus pour éviter la monotonie.

de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait Haute-Seille, put, en 1176, consacrer l'église et les autels. Malheureusement ils étaient toujours à la merci des comtes de Salm qui paraissent avoir conservé, malgré la cession faite à l'évêque de Metz, leur droit de gardiens ou voués de Haute-Seille ; aussi les verrons-nous souvent s'ingérer dans les affaires de l'abbaye et lui causer les plus grands maux.

Le premier que l'on y voit apparaître est le comte Henry, qui était si mal disposé envers les religieux, qu'il voulait détourner le cours de la Vezouse, que ceux-ci avaient fait passer à leurs frais dans leur enclos (1), et retirer même les donations qu'ils avaient reçues de lui et de ses prédécesseurs ; plus tard, changeant de sentiment, il confirma (on 1184) toutes ces donations, en y ajoutant celle de la forêt dite d'*Everbois* située entre l'abbaye et Cirey, et renonça, pour lui et pour ses successeurs, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir pour raison de fondation, d'avocatie ou de garde (2). Par de nouvelles largesses il prouva dans la suite que ses sentiments étaient restés les mêmes. et le monastère, protégé par lui et bien administrés se trouva bientôt dans un état si florissant, qu'il put acheter, en 1244, à l'abbaye de Honcourt, les dimes de Blâmont et des biens aux environs pour 120 marcs d'argent, somme considérable à cette époque (3).

(1) Ce canal creusé de main d'homme et muré dans toute son étendue existe encore aujourd'hui.

(2) H. 542. On verra comment ses successeurs tinrent compte de ses promesses.

(3) *Ibid.*

Quelques années auparavant, Ferry de Salin avait succédé au comte Henry, son père, dans une partie de ses états ; le chroniqueur Richer, moine de Senones, qui vivait de son temps, a laissé le récit des maux qu'il fit à son monastère. Ce seigneur faisait sa résidence habituelle au château de Blâmont, et Haute-Seille était trop à sa portée pour ne pas avoir à souffrir aussi de sa convoitise et de ses violences ; Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fut, en 1154, obligé de s'interposer en faveur des religieux que Ferry avait dépouillés et maltraités « allant jusqu'à lever la main sur eux » et ordonner la restitution d'un troupeau de porcs qu'il leur avait fait enlever (1). Il est vrai que six ans plus tard, le même évêque s'étant emparé, inconsciemment sans doute, des dîmes et du droit de patronage de la cure d'Hattigny, qui appartenaient à l'abbaye, celle-ci dut porter plainte devant l'évêque de Toul et l'évêque de Metz, successeur de Jacques, qui la rétablirent dans la jouissance de ses droits (2).

En présence de cet état de choses, qui se continuait encore depuis que Henry I, sire de Blâmont, avait succédé à Ferry, les pauvres religieux, sentant le besoin d'un puissant appui contre ceux-là même qui auraient dû être les premiers à les défendre, prirent le parti de s'adresser au duc de Lorraine ; celui-ci, par une charte de 1267, accorda sa sauvegarde à l'abbaye et prit sous sa protection tous ses biens, à charge par elle de célébrer, pour le duc et ses successeurs, quatre grands anniversaires le lendemain des Quatre-Temps de chaque

(1) *Ibid.*

(2) *Comm. Meurthe, Hattigny.*

année (1). Mais cette protection ne semble pas avoir été toujours bien efficace, puisque l'on voit, en 1285, Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, donner à Haute-Seille, pour l'entretien de son infirmerie et à cause de ce qu'elle avait eu à souffrir des courses et des invasions des ennemis, le droit de patronage et les revenus des églises paroissiales de Landange et de Matoncourt (2) avec la chapelle d'Ommeray qui dépendaient de son diocèse (3).

Quant au sire de Blâmont, il vécut dès lors en bonne intelligence avec les religieux ; il leur donna même, en 1280, ses fours banaux de Domjevin et de Frisonviller (4), à condition de partager la moitié du produit (5). Il céda, par un traité fait en 1291, à Bouchard d'Avesnes la garde du monastère et des métairies de Gresson et de Gemmigny (6), qui en dépendaient (7). L'année suivante, une contestation s'étant élevée au sujet des bois de Haute-Seille entre l'abbaye et les bourgeois de Blâmont qui prétendaient avoir le droit d'y prendre leur chauffage, il pria, d'accord avec l'abbé, l'évêque de Metz de faire un rapport établissant les droits des parties qui s'engagèrent d'avance à se soumettre à son jugement sous peine d'amende (8). Il fit enfin, en 1314,

(1) H. 542.

(2) Sans doute Martincourt près de La Garde.

(3) H. 542.

(4) Hameau détruit près de Domjevin.

(5) H. 542.

(6) Ces deux fermes, situées sur le territoire de Frenonville, n'existent plus depuis longtemps.

(7) *Trésor des Chartes*, Blâmont 1.

(8) *Ibid.*

une transaction avec l'abbé au sujet des bois des Rappes et de l'Usuaire que le monastère avait acquis et pour lesquels ils étaient en désaccord ; il fut convenu que les sujets d'Henry jouiraient à l'avenir aux Rappes du droit d'usage et de pâture et qu'au bois de l'Usuaire les religieux auraient le même droit, à condition de rendre au seigneur de Blâmont les fours banaux de Domjevin (1). Cette année aussi, Jean, comte de Salm, qui avait des prétentions sur ces bois, fit avec l'abbaye un accord semblable à celui qu'avait fait son cousin (2).

Pendant tout le reste du XIV^e siècle, nous ignorons quelle fut la destinée de Haute-Seille; toutefois il est permis de supposer qu'elle ne dut être heureuse (3) ni tranquille surtout à cause des guerres continuelles qui désolaient le pays ; en 1391, notamment, un combat fut livré près de Cirey par Henry III, sire de Blâmont, aux Messins, qui le défirent et ravagèrent tous les environs. C'est pour cela qu'en 1400 le duc de Lorraine, « considérant que ladite église et abbaye commence à descendre en ruine », lui accorda sa sauvegarde aux mêmes conditions que son prédécesseur (4).

L'année précédente, une confrérie, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, avait été établie dans l'église de Haute-Seille. Les statuts portaient qu'une messe serait chantée tous les samedis à l'autel de la

(1) Cette pièce est imprimée dans les Preuves de l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet.

(2) H. 542.

(3) En 1334, le pape Jean XXII accorda à l'abbaye une bulle contre ceux qui la molestaient et cherchaient à s'emparer de ses biens. (H. 542.)

(4) *Ibid.*

Vierge pour tous les confrères et consœurs, qui devaient donner à cette intention 25 gros chacun, le jour de l'Annonciation ; le *châtelier* de la confrérie devait entretenir une lampe ardente devant l'autel et fournir douze cierges chaque année. Peu après, un décret du Chapitre général de l'ordre de Cîteaux, associa aux prières de la congrégation tous les membres de cette confrérie (1).

En 1407, Henry, sire de Blâmont, obtint des religieux la cession du droit de collation à la cure de Blâmont, pour le donner à la collégiale qu'il avait fondée en cette ville, moyennant un mens annuel et perpétuel de 5 gros et à condition qu'ils continueraient à jouir des grosses dîmes et des noales comme auparavant (2). Ce fait si simple en apparence occasionna dans la suite bien des procès entre le Chapitre de Blâmont et l'abbaye ; car, d'après les Statuts synodaux du diocèse de Toul, celle-ci comme décimatrice était tenue de faire certaines réparations ou fournitures à l'église paroissiale, les autres restant à la charge des chanoines en leur qualité de collateurs de la cure (3).

(1) H. 547. L'abbaye avait une dévotion particulière pour la Vierge sa patronne ; sur le sceau de la communauté elle est représentée assise et couronnée, tenant l'enfant Jésus, avec la légende . SIGILLVM. CONVENTVS. MONASTERII. ALTE. SILVE +. (V. pl. III, 1.) L'abbé et le prieur avaient leurs sceaux particuliers.

(2) H. 542.

(3) On trouve déjà, en 1500, une sentence de l'officialité de Toul qui condamne l'abbaye à entretenir la nef de l'église et à lui fournir divers objets du culte. Nous ne parlerons pas davantage ici de tous ces procès qui se renouvelèrent, à notre connaissance, en 1585-1590, 1670, 1699, 1715 et 1756. (H. 542.)

Le même seigneur, qui venait d'obtenir l'autorisation de faire un étang dans un terrain qui dépendait de la métairie de Gresson appartenant à l'abbaye, la prit, en reconnaissance, sous sa protection en 1419 ; ce qui n'empêcha pas Jean, fils du duc de Lorraine, à cause du « grand amenrissement et désolation de l'église et abbaye de Haute-Seille », de renouveler, quelques années plus tard la sauvegarde qui lui avait été accordée (1). On a vu ce que valaient toutes ces protections qui, loin d'être avantageuses, n'étaient souvent qu'une charge de plus pour les maisons religieuses.

III

« Au commencement du XVI^e siècle, des difficultés dont on ne connaît pas l'origine (2) s'étant élevées entre les religieux de Haute-Seille et les habitants de Frémonville, ceux-ci se laissèrent aller à des « battures, outrages, forces et violences, contre les gens de l'abbaye et contre la personne de l'abbé ; ils enlevèrent des troupeaux et commirent des dommages pour une valeur de plus de 100 florins d'or. Les moines se plaignirent au duc Antoine, qui chargea les officiers de Blâmont d'informer. Mais ce prince étant sur les entrefaites parti pour la France, les habitants de Frémonville recommencèrent à vexer les religieux, venant les insulter

(1) *Ibid.* et *Comm. Meurthe, Haute-Seille*

(2) Il y eut procès en 1524 entre les habitants de Frémonville et l'abbaye au sujet des limites de leurs bois et du droit de pâture dans les bois de Haute-Seille (H. 542.)

jusqu'aux portes mêmes du monastère. Les officiers de Blâmont reçurent de nouveau l'ordre de se transporter sur les lieux, mais on ignore et le résultat de l'enquête à laquelle ils durent se livrer et la sentence qu'ils prononcèrent (1).

Ces faits peuvent s'expliquer, croyons-nous, par l'état de surexcitation où se trouvaient les esprits, même dans les pays où la Réforme ne put se maintenir à une époque où les doctrines de Luther commençaient à se répandre. De nouvelles calamités, qui sans doute étaient dues à la même influence, ne tardèrent pas à fondre sur Haute-Seille ; on les trouve consignées dans deux mémoires (2) que nous ne pouvons mieux faire que de citer :

« Jean de Xanrey fut élu abbé le 19 février 1556 ; à cette époque et dès auparavant, il y avoit guerre entre l'empereur Charles-Quint et la France, ce qui occasionna la dévastation de l'abbaye de Hauteseille située dans la terre de Salm qui étoit fief de l'Empire. Ce fut sans doute dans les circonstances de ces temps malheureux que le comte Anthoine de Salrn , dont la maison étoit puissante et attachée à l'Empire, pût s'emparer des biens de cette abbaye et en commettre la régie à M. Perinî, curé de Landange ; mais, la paix s'étant

(1) Comm. *de la Meurthe*, Frémonville.

(2) Ils furent rédigés vers 1748, par les religieux, dans leur procès contre M. Alliot, nommé abbé commendataire, et avaient pour but de prouver, entre autres choses, que Haute-Seille n'avait jamais été gouvernée que par des abbés réguliers, et que le comte A. de Salm n'avait été ni élu, ni même nommé abbé commendataire, mais s'était emparé des biens du monastères

faite en 1559, le calme succéda à l'orage, et il est certain qu'en supposant l'intrusion du comte Anthoine de Salm, elle ne fut que momentanée et qu'il y renonça, soit volontairement, soit forcément, puisque Dom Jean de Xanrey, élu en 1556 abbé de l'abbaye de Hauteseille, continua de la gouverner en cette qualité ; le fait est prouvé par des actes authentiques.....

« Le calme ramené par la paix de 1559 ne fut pas de durée ; de longues guerres d'état et de religion survinrent ensuite et remirent en proie l'abbaye d'Hauteseille. Tout devint inculte, désert et abandonné, en sorte que les abbés et religieux de cette abbaye, soit pour subsister, soit pour payer des contributions afin d'éviter des incendies, furent obligés, comme tous ceux qui vivoient dans ces temps de calamité, de contracter plusieurs dettes » (1)

» Si le comte a touché quelque revenu de l'abbaye, ce ne peut être que par violence et usurpation.... ; le comte se seroit violemment emparé en 1557 de quelques parts des biens de l'abbaye, ce qui ne seroit pas sans exemple. L'on voit, en effet, dans toutes les histoires, qu'en ces temps malheureux, la plupart des seigneurs s'emparoisent des biens des monastères, où souvent ils s'établissaient avec leurs femmes et enfans auxquels ils les transmettaient comme des biens patrimoniaux. Qui peut prouver que les Rhingraffs de Salm furent incapables d'excès envers l'abbaye de Hauteseille ? On le peut d'autant moins, qu'alors ils étoient infectés de l'hérésie de Luther... et que d'ailleurs, il est notoire que les seigneurs de cette maison vexèrent tellement

(1) H. 657.

l'abbaye de Senones, située comme Hauteseille dans la terre de Salm, que les religieux de ce monastère furent contraints de se réfugier à Rambervillers... » (1)

Quoi qu'il en soit de l'intrusion d'Antoine de Salm, il est certain qu'après sa retraite l'abbaye était toujours dans la dépendance de ses parents. Dom Jean Périni, alors abbé, essaya vainement de se soustraire à cette lourde charge. Il écrivit, en 1567, à la comtesse de Salm pour se plaindre « des violences que ses sujets de Badonviller avoient exercées à Haute-Seille le jour de la Nativité, de la juridiction que ses officiers prétendoient sur le monastère, ayant voulu prendre connaissance d'une petite bataille qui avoit eu lieu à l'abbaye entre des domestiques et des étrangers, et enfin d'une imposition de 500 francs à laquelle on les avoit taxés pour aides impériales ; »(2) il se plaignit de même au comte de Salm, maréchal de Lorraine, que ses officiers de Badonviller accompagnés du doyen et de vingt-cinq arquebusiers, étaient venus à Haute-Seille pour y faire une saisie à cause du refus de payer les impositions (3).

Ses plaintes ne furent sans doute pas écoutées, car il dut protester de nouveau en 1572 contre les agissements des officiers des comtes, qui avaient fait publier le cri de la fête (4) sans son consentement et y avaient nommé

(1) H. 571.

(2) H. 542.

(3) H. 546.

(4) Droit seigneurial qui consistait à faire annoncer la fête patronale et à rendre une ordonnance concernant la police du champ de foire.

leurs maîtres avant les religieux et en les qualifiant de seigneurs régaliens et fondateurs, tandis qu'anciennement et même du temps où Antoine de Salm était coadjuteur ou abbé, il se faisait ainsi : « *Au nom de Dieu et de la Vierge Marie, des seigneurs abbé et couvent et de Nos Seigneurs les comtes de Salm conservateurs et sauvegardiens dudit monastère* (1). »

Cette fois les comtes voulurent en finir avec l'abbaye, ils lui imposèrent donc, un traité par lequel elle s'engageait à payer 40 florins pour les sommes qu'elle avait refusé d'acquitter et à se soumettre à l'avenir aux aides impériales et à toutes les autres impositions (2). Mais le procureur général de l'évêché de Metz à Vic, informé de ce qui venait de se passer et jugeant un pareil accord préjudiciable à la juridiction que l'évêque prétendait avoir sur Haute-Seille, fit aussitôt assigner devant son tribunal l'abbé, qui déclara qu'il avait été contraint d'accepter ce traité contre lequel il avait protesté (3).

Ces difficultés se terminèrent, en 1578, par une transaction d'après laquelle les religieux promettaient de payer chaque année 50 francs pour aides impériales et droit de sauvegarde (4) ; quant au cri de la fête, il fut convenu qu'il continuerait de se faire comme du passé, à condition que l'abbaye donnerait le *past* (repas) à

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) On voit dans les comptes du domaine de Badonviller que l'abbaye devait, en 1601, six livres de cire pour la sauvegarde, en 1668, 25 francs pour la même raison. Une sentence la condamna, en 1698, à payer cette somme qu'elle acquittait encore en 1746 à la recette de Badonviller.

ceux qui seraient députés pour l'assistance, cri et publication (1).

Par là les comtes de Salm conservaient leur droit de sauvegarde à Haute-Seille ; ils en abusèrent à un tel point, qu'en 1596, l'abbé ayant répondu à une assignation à comparaître devant le procureur général de Vic, ils lui firent signifier défense de ne subir d'autre juridiction que la leur (2).

Ils firent encore nommer en 1615, comme coadjuteur, un membre de leur famille, le comte Louis-Ernest, malgré l'abbé et les religieux, qui furent contraints de l'accepter ; mais ceux-ci protestèrent si hautement que le comte, jugeant sa situation impossible malgré l'appui de ses parents, préféra faire sa renonciation (3).

Quelques années auparavant s'était produit un événement d'une grande importance pour Haute-Seille ; nous voulons parler de l'annexion du prieuré de Hesse, situé dans le voisinage.

Ce monastère avait été fondé par les comtes de Dabo, parents du pape Léon IX et restauré dans la suite avec magnificence par les comtes de Linange, leurs successeurs. C'était d'abord une abbaye de bénédictines ; mais ces religieuses ayant été contraintes de l'abandonner à cause des guerres qui désolaient le pays et les avaient privées de ressources, il fut uni, en 1447, à la collégiale de Sarrebourg, puis donné, vers 1483,

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

à la demande des chanoines eux-mêmes, aux religieux de Saint-Augustin. Il devint enfin, en 1550, du consentement des comtes de Linange, un prieuré séculier, dont le dernier titulaire, Nicolas Périni, jugeant son union à l'abbaye de Haute-Seille avantageuse, la demanda au pape avec l'assentiment de l'évêque de Metz, et en ayant obtenu les bulles en 1579, il prit lui-même l'habit à Haute-Seille, dont il fut élu abbé après la mort de Jean Périni, son frère (1).

Cette union, toutefois, ne se fit pas sans opposition de la part des comtes de Linange, qui soutenaient qu'elle devait être annulée, parce qu'elle avait en lieu sans leur consentement. Après de longs débats, le pape ayant décidé que le consentement des fondateurs n'était point nécessaire, il y eut, en 1605, une transaction par laquelle les comtes reconnurent l'union du prieuré et la juridiction que l'abbaye de Haute-Seille y prétendait (2), à charge par celle-ci de leur payer 100 écus d'or à chaque mutation d'abbé (3) et de les recevoir, eux ou leurs officiers, quand il leur plairait d'aller à Hesse (4).

(1) H. 563 et 585.

(2) L'abbé prenait la qualité de seigneur haut justicier à Hesse et avait obtenu de l'évêque de Metz le droit d'y avoir un signe patibulaire.

(3) A la fin du XVIII^e siècle, l'abbaye acquittait encore cette somme, changée alors en 700 francs.

(4) Cela se nommait le droit d'*hébergement*. Les bons moines ne semblent pas avoir toujours donné satisfaction aux comtes de Linange sur cet article, car il y eut, en 1739, un procès à ce sujet, et une sentence du bailliage de Vic condamna l'abbaye à héberger indistinctement les comtes ou leurs officiers, chaque fois que l'occasion s'en présenterait. (H. 542.)

L'instruction des procédures criminelles devaient se faire par les officiers de Hesse et l'exécution des criminels par ceux des comtes qui auraient le tiers dans les confiscations (1).

IV

L'abbaye possédait à Blâmont et à Sarrebourg des hôtels où elle mettait en sûreté ses titres et ses ornements les plus précieux pendant les temps de guerres ou de troubles ; le duc de Lorraine Charles IV lui accorda, en 1628, pour ces maisons, l'exemption du logement des soldats (2).

A cette époque déjà , les mouvements de troupes étaient plus fréquents et partout l'on se préparait à la guerre. Elle éclata bientôt, en effet, cette guerre sauvage qui ravagea notre pays et réduisit en quelques années ses malheureux habitants à la plus affreuse misère. Haute-Seille ne devait pas échapper à la ruine générale : ses champs furent dévastés, ses récoltes et ses bestiaux enlevés et ses bâtiments, après avoir été mis au pillage, devinrent en partie la proie des flammes et nécessitèrent dans la suite de coûteuses reconstructions. Il en fut de même de la plupart des métairies quelle possédait, et l'on sait que celle de Récour fut réduite en cendres, vers la Toussaint de 1635, par une armée qui y passait. Cette année les religieux furent obligés de contracter un emprunt « pour réparer les ruines et incendies de leurs maisons et métairies , ce

(1) H. 542.

(2) *Ibid.*

qui les a forcés de se retirer dans les villes voisines (1). » L'année suivante ils durent engager à Charles Massu, prévôt de Blâmont, les dîmes de ce lieu et leur droit de rapportage (2) à Barbezieux, Barbas, Fremonville et Gogney, pour la somme de 1,900 francs (3). Un grand nombre de biens furent ainsi mis en gage à cette époque, dont beaucoup ne purent être rachetés et demeurèrent à jamais perdus.

En 1648, la situation de Haute-Seille était si précaire, que l'on voit l'abbé, Dom Louis Fériet, afin d'arriver à dégager les biens que son monastère possédait à Roshheim, ayant épuisé toutes ses ressources, forcé de mettre sa crosse en gage pour 800 francs, et même de vendre à un marchand de Strasbourg toutes les cloches « que l'on disoit estre de Hesse et pesoient environ six milliers (4). » Plus tard, il fallut vendre la maison de Blâmont, pour parvenir à retirer les dîmes de ce lieu et emprunter aux chartreux de Molsheim, pour « réparer l'église de Hesse, qui avoit été renversée et rétablir les bâtiments et les usines de ce prieuré, qui étoient entièrement abandonnés (5) ». Enfin, l'abbaye se vit condamner, par une sentence du bailliage de Lunéville, après un long procès avec le chapitre de Blâmont, à reconstruire en partie l'église de cette ville, qui avait

(1) H. 560. La dépopulation et la ruine avaient été si rapides, que le rôle des habitants de Hesse en 1638 porte « qu'ils étoient au nombre de *six*, encore entièrement ruinés et appauvris. »

(2) Sorte de rente en nature.

(3) H. 542.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

été brûlée pendant la guerre et à lui fournir un calice et les ornements nécessaires au culte (1).

Lorsque Dom Jacques Moreau de Mautour fut nommé abbé en 1699 (2) ; il fit faire du monastère et de ses dépendances un état qui montre dans quelle situation précaire Haute-Seille se trouvait encore. La communauté ne se composait que du prieur et de cinq religieux, dont le cellérier, le dépensier et le sacristain, de trois frères et de l'organiste ; il y avait en outre trois religieux desserrant les cures de Bertrambois , Hesse et Languimberg; les dettes se montaient à 40,959 fr. barrois, le moulin était abandonné, les étangs ne rapportaient rien à cause du manque d'entretien des chaussées : « la plupart des, batiments estoient négligés depuis un très longtemps, il rmanquoit des vitres presque partout, il n'y avoit aucune cerrure dans aucune porte de l'abbaye, une grande partie des portes se trouvaient rompües, il manquoit des barreaux à toutes les fenestres du dortoir, grand grenier, etc., le grand bâtiment de la grande cuisine menaçoit de ruine, il faloit retenir généralement toutes les ouvertures, recurer tous les anciens conduits qui traversent l'abbaye et les murer à neuf, refaire plusieurs ruines dans la cloture et remettre la thuillerie sur pied qui estoit abandonnée (3). »

(1) *Ibid.*

(2) Il était né à Dijon et fut nommé par brevet de Louis XIV alors maître de la Lorraine, approuvé par l'abbé de Morimont, en remplacement de Dom Claude de Bretagne, qui, à cause de son grand âge, avait résigné sa dignité moyennant une pension de 1,200 livres ; Léopold lui accorda plus tard des lettres de naturalité. Il faisait sa résidence ordinaire à Blâmont.

(3) H.558.

A Hesse, l'état de délabrement était le même : « la moitié de l'église qui estoit abbatüe et ruinée de plus de la moitié, tant la voute qu'autres édifices, que le reste de la toiture tant de l'église que de la tour, aussi bien que du reste de la nef et des collatéraux menaçaient ruine et une partie de la tour abbatüe, les greniers et écuries ont besoin d'estre rebatis, tout à neuf, plusieurs gros bâtiments entièrement ruinéz et tout ce qui reste sur pied a besoin d'estre promptement rétablis (1). »

Dom Moreau prit solennellement possession de l'abbaye le 7 février 1693 ; on voit, par le procès-verbal qui en fut dressé, quelles étaient les formalités suivies à Haute-Seille en pareille circonstance. M. Marchal, curé de Harbouey, notaire apostolique, l'investit d'abord du spirituel, « luy mettans en mains, dit-il, les clefs de l'église et luy faisans ouvrir, le faisans seoir dans le siège abbatiale ou tous les s^{rs} religieux luy ont baisé la main le genouil en terre, le reronnaissans par cette soumission leur abbé ; luy ay fait toucher le calice, le livre des saints Evangiles, ouvrir le tabernacle ou re- pose le saint Sacrement, le tout au son des cloches, sans contredit de personne. » Puis M. Boileau, juge des terres et seigneuries de Haute-Seille, le mit en possession du temporel, en exécution d'un arrêt du Parlement de Metz, « en conséquence de quoy, après avoir fait assembler les révérends prieur et religieux et tous les habitans dudit Hauteseille et leur fait lecture desdits brevet et arrest, nous nous sommes transportés dans l'appartement abbatial où nous avons mis ès mains dudit seigneur abbé Moreau les clefs de la principale

(1) *Ibid.*

porte dudit appartement qu'il a ouvert et fermé ; ensuite estans entrés dans la chambre abbatiale, nous luy avons pareillement fait faire feu et fumée, et après, nous estans encor transportés dans la cour de ladite abbaye, nous luy avons mis en mains une pierre et une motte de terre, pour représentation générale et entière de la prise de possession qu'a fait ledit seigneur abbé (1) ».

Un inventaire des meubles de Haute-Seille, dressé peu après (1698), renferme quelques détails intéressants

« Logis abbatial. Premièrement dans la salle basse :

Un poelle façon fallance à deux estages,

Deux pieds de tapisserie de Bergamme,

Quatre chaises de poinct d'Ongrie,

Un fauteuil de noyer tourné couvert de serge violette,

Une épinette,

Deux tables de chaisne tourné,

Un tapis de Bergamme,

Sur la cheminée quatre grandes porcelaines et quatre petites

« Dans l'antichambre d'en hault qui est boisée à neuf :

Deux pieds de tapisserie de Bergamme à bandes de poinct de Ongrie,

Le portraict 'du roy de France

« Dans la chambre de M. l'abbé :

Une tapisserie à fond bleu,

Un lict de chesne avec housse de serge bleu foncé à falbala,

(1) H. 556.

Un petit lict de repos de chesne à pied tourné,
Une portière de rnesme que la tapisserie,
Deux fauteuils et six chaises couvertes de petit poinct,
Un grand miroir à plaques de cuivre doré.
Deux tables avec leurs tapis de satin,
Un saint suaire à bordure dorée,
Le portraict du roy et de monseigneur à cadres dorés à la
romaine.
Le portraict de M. l'abbé,
Une grande armoire en noyer ouvragé,
La cheminée garnie d'une plaque, de deux chenets de fer
poli à pome, pelle et pincettes, plus une douzaine de petites
pourselaine sur la cheminée et quatre petits pieds doréz
« Dans le cabinet boisé
Un bureau de bois de chesne,
Une escriptoire de maroquin garnie de cuivre,
Deux petits chandelliers de cuivre et une clochette de
mesme,
Une crosse d'argent de Paris,
Une mittre de rnoire d'argent doublée de satin blanc et
bordée d'un gallon relevé avec une frange au bout des
fanaux,
Des gans de soye gris perle brodéz d'or fin,
Des souliers de darnas blanc brodéz d'or fin,
Un grand voile de taffetas rayé rouge et blanc, avec une
frange façon d'argent,
Un corporal de toile d'Holande garny de dentelle de
Maline.....
« Dans la chambre du valet :
Une trompette marine,

Une guittard...

« Dans le vestibule

Le portrait du paire de la Chaise...

« Dans la salle qui conduit dans l'appartement des hostes :

Une tenture de tapisserie de Bergamme, Trois grands tableaux à cadres dorés,

Deux miroirs servants de lustres, à plaques de cuivre,

Le portrait du p. Clément,

Un fauteuil, deux chaises et deux bans couverts de point d'Ongrie

« Dans la chambre des hostes :

Une tapisserie de Bergamme,

Un lit de serge verte,

Un lit de serge jaune,

Une chaise de point d'Ongrie,

Quatre chaises vertes

« Dans la chambre de Dom de Lamarche

Un petit lit tourné avec un lambry autour et un ciel, le tout à moulures et de bois de chesne,

« A l'infirmierie :

Deux stringes, deux plats à barbe, ...

« Dans le réfectoire :

Deux grandes tables longues,

Une orloge à pois avec son armoire,

Trois grands tableaux de la vie de saint Bernard,

Un crucifix... (1) ».

(1) H. 558.

V

Grâce au règne réparateur du duc Léopold et à la paix que ce prince sut maintenir en Lorraine, grâce aussi à l'administration habile et économe de l'abbé Moreau, qui augmenta beaucoup les revenus du monastère et éteignit une partie de ses dettes, Haute-Seille se releva peu à peu de ses ruines. En 1707 et 1708 on rétablit les cloîtres, les stalles de l'église, etc. ; en 1711, des marchés furent passés avec Jean Vallier, de Nancy, sculpteur, pour faire la sculpture qui doit être autour du sanctuaire » et avec Antoine Malbert architecte « pour faire le bâtiment de trois faces à l'abbaye. » Dom Moreau eut, en 1706, l'honneur de donner pendant quelques jours l'hospitalité au prince Camille et à l'abbé de Lorraine, son frère. Ce fait se trouve consigné dans les Mémoires de M. Moreau de Brazey, neveu de l'abbé de Haute-Seille (1) :

« Ce fut enfin de Lunéville,
De cette auguste et magnifique cour,
Que partit le Prince Camille
Et l'Abbé de Lorraine unis d'un même amour,
Pour chercher un Ami jusque dans sa retraite.
Muse, rapelle ici le ravissant transport
Du trop heureux mortel, dont l'ame satisfaite
Voit deux Princes choisir, pour embellir son sort,
Ses reculés desserts.....

(1) *Mémoires* de M. D. B. C. D. L., brigadier des armées de S. M. Czarienne. A Véritopolie, 1735. T. III, p. 149.

« Au milieu d'un grand bois, au fond d'une prairie,
Paroît l'enceinte encor d'une antique Abbaïe,
Renfermant de vieux bâtimens,
Eternels monumens, -
D'une dévotion digne à jamais de gloire.
L'Eglise, en son entier, rapelle la mémoire
Des Ducs ses souverains presque tous fondateurs,
Et dans les mauvais temps toujourns restaurateurs
Des désordres cruels qu'avoit causé la guerre
Pendant plus de cent ans.
Un ruisseau clair et net en partage la terre
Et donne abondamment de la truitte en tout temps ;
Là, dix Religieux, sous un Abbé, leur maître,
D'un cœur humilié, mais égal et joyeux,
Offrent dévotement leurs prières, leurs vœux,
Pour fléchir du vrai Dieu l'ire prête à paraître
Contre tous infracteurs de sa divine, loi.
Là, chacun suit de bonne foi
Sa règle et son devoir sans nulle répugnance,
Observant régulièrement
Et les jours de férie et les jours d'abstinence.
Dans cet antique Monument,
Que l'Abbé Dom Moreau par son oeconomie
A rendu commode et plaisant
Après avoir fondé les besoins de la vie,
Recouvert une terre engagée autrefois,
Reparé les Autels d'ornemens magnifiques,
Rétabli l'ordre et rapellé les loix
Que des Esprits altiers, rudes, mélancoliques,
Dans la vacance avoient jadis mis aux abois,
Dans ce Désert enfin, deux Princes de Lorraine,
De ce sang si célèbre et si digne d'amour,
Abordèrent sur le déclin du jour
Du dernier jour de la semaine.

L'Abbé, charmé d'un si sensible honneur
Et déjà prévenu d'une si grande grâce,
N'avoit rien épargné pour marquer son ardeur
Et de son triste enclos réparer la disgrâce.
La chère y fut complète et l'Hôte gracieux,
Le vin y fut trouvé friand, délicieux,

Les Princes et leur suite aimable
Furent également contents et satisfaits ;»
Le calme où vivaient alors les religieux fut encore troublé
par le prince de Salm ; mais, cette fois, c'était la faute de
l'abbé. Celui-ci ayant cru pouvoir se qualifier, en 1725, de
seigneur haut, moyen et bas justicier à Haute-Seille, le
prince s'opposa aussitôt à cette prétention, et un arrêt des
commissaires députés pour examiner les droits de chaque
partie fit défense à l'abbé de prendre cette qualité. En
conséquence, les plaids annaux de 1730 furent tenus par les
officiers de la principauté et du comté de Salm dans la
basse-cour même du monastère (1). L'abbé protesta , mais il
est certain que ce fut en vain, puisque l'état des biens de
l'abbaye, dressé en 1747 et que nous avons déjà cité, dit que
« la haute, moyenne et basse justice dans le lieu et ban de
Hauteseille appartient pour moitié aux domaines en
commun tant du comté que de la principauté de Salm, et y
est exercé par les officiers en commun desdites principauté
et comté, et l'abbaye n'y a aucune part. »
A la même époque, les religieux perdirent encore un long
procès contre les mêmes officiers, au sujet de la seigneurie
du village de Tanconville, qui commençait

(1) H. 542.

à s'élever dans un lieu désert et inculte de temps immémorial, qu'ils soutenaient appartenir à leur communauté avec tous les droits seigneuriaux, en vertu d'anciennes donations ; on ne leur reconnut que la propriété de certaines terres, bois et étangs, avec la seigneurie foncière, et le reste fut attribué aux comté et principauté de Salm (1).

Dom Henry Lecler, successeur de Dom Moreau, étant mort le 18 février 1747, Stanislas, en vertu de l'induit général qu'il avait obtenu du pape en 1740 pour les bénéfices situés en Lorraine, somma abbé commendataire de Haute-Seille, par brevet du 6 mars suivant, M. Nicolas-Joseph Alliot, simple clerc tonsuré, dont le seul titre à cette faveur était d'avoir pour père un des intendants du prince.

Le prieur et les religieux s'émurent à la nouvelle de cet acte imprévu et sans exemple dans les annales du monastère et, s'étant assemblés capitulairement, ils adressèrent au roi de Pologne un placet dans lequel ils demandaient qu'il leur fût permis d'élire un abbé régulier, « c'est un fait de notoriété publique, disaient-ils, que le droit d'élection étoit acquis et assuré à l'abbaye de Hauteseille, tant par sa position dans la terre de Salm que par le Concordat Germanique auquel elle a toujours été soumise et par l'article trois du traité de Vienne de 1736; des titres aussi authentiques paraissoient devoir la mettre à couvert de la commande. » Ils démontraient ensuite que la possession de l'abbaye par le comte Antoine de Salm qui l'avait eue en commende

(1) *Ibid*

en 1557 ne pouvait servir de précédent, puisque le comte s'était emparé de ses biens, sans avoir jamais reçu aucune nomination. Mais le chancelier La Galaizière leur répondit par une défense expresse de procéder à cette élection et l'ordre d'avoir à mettre le nouvel abbé en possession de son bénéfice (1).

Sur ces entrefaites, le prince de Salm, jugeant ses intérêts lésés, parce que sa principauté était une terre de l'Empire, prit fait et cause pour les récalcitrants et écrivit au Pape pour le supplier de rejeter la nomination de M. Alliot et de confirmer les religieux dans la liberté de choisir leur abbé. C'est alors que ceux-ci, forts de leur droit, élurent régulièrement Dom F. d'Estrepy qui, malgré les menaces et les persécutions dont il fut l'objet, déploya la plus grande activité pour faire confirmer son élection, que l'abbé de Morimont avait déjà ratifiée. Il s'adressa d'abord au Pape qui, loin de lui être favorable, ratifia ce qui avait été fait et donna, en 1749, à Stanislas et aux rois de France, ses successeurs en Lorraine, un bref de nomination de l'abbé de Haute-Seille; il eut aussi recours à l'Empereur, dont il ne put rien obtenir, et enfin, décrété de prise de corps, il dut se retirer au-delà du Rhin pour mettre sa personne en sûreté (2).

Les procès engagés en cour de Rome entre les religieux et M. Alliot, tant à cause de la nomination de celui-ci que de la séparation des menses abbatiale et conventuelle, durèrent jusqu'au 14 janvier 1754, où ils prirent fin par une transaction en vertu de laquelle les

(1) H. 657

(2) H. 556.

religieux prirent à bail de l'abbé, pour toute la durée de sa vie, la mense abbatiale, c'est-à-dire le tiers des biens qui composaient le domaine de l'abbaye, plus le tiers des sommes destinées chaque année à l'acquit des charges et des réparations, moyennant une rente de 15,500 livres de France, et restèrent chargés de toutes dettes, réparations, procès et impositions prévues et imprévues (1) ; ce qui fut confirmé par l'abbé de Cîteaux, général de l'ordre, dans la Lettre suivante adressée au prieur :

« A nôtre vénérable confrère en N. S., Dom de Marien, prieur de nôtre abbaye d'Hauteseille, à Blâmont , Lorraine.

» Cisteaux, 25 mars 1754.

» Dom prieur,. Je ne puis me refuser à la demande que vous me faites de ratifier la transaction que vous avés passée avec M. vôtre abbé; les voyes de pacification sont toujours les meilleures à prendre, et je vous loüe d'en avoir pris le party, puisque de l'avantage particulier de nôtre abbaye d'Hauteseille il doit en résulter un commun pour toutes nos maisons de Lorraine ; il est bon de sçavoir se prester dans les occasions, souvent un trop grand zèle devient nuisible. J'espère que le traité que vous venés de passer vous procurera la paix et la tranquillité ; je le souhaite de tout mon cœur, étant avec bien de l'estime, Dom prieur, vôtre bien humble et affectionné confrère.

» F. François, abbé général de Cisteaux (2) ».

A partir de cette époque, les abbés ne résidèrent plus

(1) H. 558.

(2) H. 556.

à Haute-Seille, dont l'administration resta toute entière entre les mains du prieur. Dom de Marien, qui était alors revêtu de cette dignité, était un homme d'une haute valeur ; sous son intelligente direction, les travaux de réfection et d'embellissement, que les procès avaient forcé de laisser si longtemps interrompus (1), furent repris et poussés avec la plus grande activité, malgré des ressources fort restreintes. Le procès-verbal d'une visite faite en 1159 par ordre de l'abbé de Cîteaux, constate le bon ordre qui régnait alors dans le monastère : « le bâtiment abbatial est beau et fort spacieux ainsi que les jardins et les basses cours, en sorte que tout ce qui regarde le temporel de l'abbaye, à la charge entière des religieux, mérite de vrais applaudissements et fait honneur à Dom prieur... ; le spirituel n'est pas moins bien conduit, la paix règne dans la maison, l'office s'y fait régulièrement et décemment... » ; cependant, des revenus évalués à 40,000 livres, il ne restait que 8,977, déduction faite des charges, et de cette somme il fallait encore retrancher chaque année 1,977 livres environ « pour non valeurs et événements fâcheux (2) »

Jusqu'en 1789, l'abbaye semble avoir joui d'une paix profonde, troublée seulement par quelques procès sans importance; ce fut certainement l'époque la plus heureuse de son existence, car on a vu quel avait été jus-

(1) Un devis, établi en 1750 par l'architecte Gentillâtre, comportait encore, tant pour les bâtiments de l'abbaye que pour les maisons, fermes et moulins qu'elle possédait, 35,000 livres pour les dépenses urgentes et 15,000 pour celles de convenance.

(2) H. 556,

que-là le sort de ces religieux qu'on a tant accusés de passer leur vie dans l'abondance et l'oisiveté.

VI

Bientôt éclatèrent les premiers troubles avant-coureurs des violences qui allaient être commises ; on sait que les maisons religieuses furent les premières victimes de la rage des révolutionnaires. Le 1^{er} août 1789, en effet, les habitants des villages voisins vinrent en grand nombre assaillir Haute-Seille, dont ils enfoncèrent les portes, pillèrent les archives (1) et dévastèrent les caves et les appartements. Un détachement de carabiniers, envoyé de Lunéville, dès qu'on y apprit de la bouche du prieur lui-même ce qui venait de se passer, arriva le lendemain dans la soirée et suffit à rétablir l'ordre ; les auteurs de ces actes de sauvagerie furent châtiés, mais les dégâts causés dans les archives étaient irréparables. Une enquête fut faite quelques jours après par M. Laplante, conseiller du roi délégué à cet effet, à la requête des religieux qui voulaient « faire constater par un acte juridique cette invasion et l'enlèvement des papiers qui en avait été la suite » ; le commissaire put se rendre compte par lui-même que la porte de la pièce voûtée où se trouvaient les archives était entièrement

(1) Malgré la spoliation dont il a été victime, le fonds de Haute-Seille, déposé aux archives du département de la Meurthe, est très considérable et comprend encore 120 liasses.

hachée et brisée, que plusieurs armoires contenant les titres de propriété avaient été vidées ou bouleversées, et qu'enfin des vols et des dégâts avaient été commis dans toutes les parties du monastère. Les religieux présents à ces scènes de désordre, interrogés, déclarèrent « qu'ils étoient prévenus que des bruits faux et séditieux, répandus parmi le peuple, avoient persuadé aux habitans des campagnes qu'ils étoient autorisés par le Roi à se faire remettre de gré ou de force, les titres et papiers qui pouvaient les concerner et, par ce moyen, s'affranchir de toutes prestations et redevances... , qu'avertis que plusieurs communautés s'étoient réunies et qu'elles étoient déjà à Tanconville vers midi, ils firent fermer la première porte par laquelle on entre dans la seconde cour de l'abbaye et les portes de la maison abbatiale qui donnent sur ladite cour et allèrent sonner le tocsin... que, vers midi et demi, les habitans des communautés de Hesse, Biberkerich, Trois-Fontaines, Hartzwiller, Herrnelange, Niderhoff et de Tanconville se présentèrent à la porte de la seconde cour dont ils demandèrent l'entrée avec de grands cris et des menaces, que les habitans de Hesse étoient à la tête des autres..., qu'ayant forcé la porte d'entrée à coups de hache, ils s'introduisirent dans la cour ou ils furent bientôt rejoints par plusieurs habitans de Cirey, Bertrambois et de Lafrimbole , formant tous ensemble le nombre de, trois ou quatre cent personnes, les uns armés de haches, les autres de fusils et de bâtons, et demandèrent qu'on les introduisit dans les archives de la maison... ; qu'il y eut alors une espèce de conférence entre le s. prieur et les séditieux..., qu'elle fut interrompue par l'arrivée du s^r, de

Prémont, seigneur de Cirey, qui vint accompagné de sept autres personnes qui étoient venues pour porter secours aux religieux, que le s^r de Prémont et ceux qui l'accompagnoient étoient tous armés de fusils ou de pistolets à la réserve d'un qui n'avoit qu'une fourche, que voyant qu'ils étoient offusqués à la vue de ces armes, il les leur remit volontairement et chercha à renouer la conférence que les séditieux n'avoient pas voulu entendre raison, qu'ils avoient enfoncé la porte des archives, etc. (1) ».

Dans le registre des recettes et dépenses du monastère en cette année se trouvent plusieurs mentions relatives à cette affaire:

« 24 août. Remboursé à M. le prieur trente six francs qu'il a déboursé pour faire rendre les fusils de M. de Prémont qui est venu au secours de la maison le premier de ce mois avec plusieurs personnes armées auxquelles on a prit les fusils; plus deux louis qu'il a donné au commandant du détachement des carabiniers pour solde de viande de boucherie et pour faire boire les carabiniers; plus trois livres pour dépenses faites par le domestique d'écurie avec deux chevaux qui ont conduit M. le prieur pendant la nuit à Blâmont; plus six francs pour frais de poste par le courrier qui a conduit M. le prieur à Lunéville ; plus six francs pour différents messagers dans les environs lors des trois plus fortes crises ; plus six francs pour trois livres de tabac à fumer et deux livres en poudre distribués aux carabiniers.

» Septembre. Payé au bailliage de Lunéville quatre-

(1) H. 563.

vingt-quatorze livres six sols huit deniers pour les frais faits pour constater du délit des archives et du dégat fait à la maison par les communautés qui sont venus nous assaillir le premier du mois d'août. les 94 l. 6 s. 8 d. n'étant que le tiers des frais, les deux autres, tiers devant être payés par M. l'abbé commandataire à raison des archives dont on est venu constater la spoliation (1) ».

Les religieux ne devaient pas jouir d'une longue tranquillité. Peu après, ils durent abandonner leur monastère décrété propriété nationale ; dès le mois d'avril 1791 commença la vente de leurs biens, notamment de la maison qu'ils possédaient à Blâmont, puis ce fut le tour de l'abbaye comme l'apprend la pièce suivante :

« Ce jour 22 Décembre 1791, en la salle des séances du Directoire du District de Blamont.

» Première enchère et publication sur la mise de la somme de 5,300 livres, d'un corps de bien situé à Hauteseille, possédé ci-devant par les Bernardins dudit lieu, consistant en un bâtiment qu'occupaient les Religieux, une Eglise, le quartier abbatial, un hallier, une serre, treize jours huit ommées de jardin, les cours et le canal ; ledit bien actuellement confié aux soins d'un gardin laïc. » Mais la mise à prix , si dérisoire, qu'elle fût, n'ayant tenté aucun amateur, le Directoire de Blâmont, après avoir entendu le procureur-syndic, remit l'adjudication à une autre époque , ce qui fut approuvé par le Directoire de Nancy le 28 janvier suivant (2).

(1) H.-655.

(2) Arch. de la Meurthe. Registre de vente des biens nationaux.

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir l'acte de vente de Haute-Seille, qui devait contenir sa description complète ; il est probable que l'abbaye fut louée pendant plusieurs années avant de trouver un acquéreur qui la morcela et la réduisit à l'état où on la voit aujourd'hui.

Les ruines du portail offrent cependant encore assez d'intérêt aux archéologues, pour faire désirer qu'elles soient mises à l'abri de la destruction et débarrassées des plantes et des arbustes qui les recouvrent et qui, s'ils ajoutent au pittoresque de l'ensemble, n'en sont pas moins la cause de fréquentes dégradations.

APPENDICE

Nous pensons devoir donner ici l'analyse de quelques titres de Haute-Seille qui n'ont pu trouver place dans l'histoire du monastère (1).

1145. -Donation de Henry, évêque de Toul, à l'abbaye, des terres qu'il possédait au lieu de Tancouville , qui comptait jadis beaucoup d'habitants et était devenu désert par suite des guerres.

Sans date, vers 1147. - Donation d'Étienne, évêque de Metz, de terres suffisantes pour deux charrues sur le territoire de Saint-Benoît, avec le droit de pâture sur les bans de Ramberviller et de Nossoncourt.

Sans date, vers 1154. - Donation d'Henry, abbé de Senones à Imbrand, abbé de Haute-Seille, de ce que son monastère possédait à Hermaménil.

Sans date, entre 1154 et 1166. - A., abbé de Saint-Remy de Lunéville, dans un accord avec l'abbé de Haute-Seille, dégage celui-ci de tout le revenu des dîmes de deux granges situées sur le ban de Framonville et dites *Gracuns* et Gemmenneis (Gresson et Gemmigny).

1155. - Donation à la prière d'Étienne, évêque de Metz, et d'Albert, comte de Dabo, par l'abbaye de Marmoutiers, du droit de pâture sur toutes ses terres, de même que Haute-Seille l'avait déjà sur les terres de l'évêque et du comte.

(1) Tous ces titres sont analysés dans l'inventaire général de-Haute-Seille (H. 542), rédigé vers 1750.

1159. - Donation de Hugues, comte de Metz, du droit de pâture, d'affouage et de maronage dans tout son comté de Dabo.

1172. - Confirmation par Pierre, évêque de Toul, de la donation faite par l'abbaye de Senones de la dîme sur les terres de Rotomoncel.

1175. - Théodoric, évêque de Metz, déclare que Hugues de Thiébauménil a donné à l'abbaye son alleu de Laschère, en considération de quoi son fils a été reçu religieux ; que lui-même s'est fait aussi plus tard religieux à Haute-Seille et y est mort et que sa femme a donné le reste de ses biens. au monastère où elle a achevé sa vie. (Laschère faisait partis du ban de Xirxange.)

1176. - Confirmation par Pierre, évêque de Toul, des donations faites à l'abbaye ; il ajoute qu'ayant consacré lui-même l'église et tous les autels, il est juste qu'il lui donne aussi quelque chose, savoir le droit de pâture sur le ban de Bon-Moutier avec les bois de chauffage et de maronage pour l'usage des fermes.

1179. - Attestation que Baudouin de Deneuvre, voué de Vacqueville, a donné à l'abbaye le droit de pâture sur tout le ban de Vacqueville.

1182. - Donation de Sigebert, comte de Frankembourg et sire de Réchicourt, du droit de pâture sur les bans de Réchicourt et de *Broc* (le Broc ou Hellocourt),

1184. - Donation par l'abbaye de Bongart, de ce qu'elle possédait à Frisonviller (ban de Domjevin).

1185. - Louis, comte de Sarrowerden, exempte les religieux de Haute-Seille de péage dans toutes ses terres.

1187. - Donation par Wirric de Sarrebourg d'une vigne, d'un bois, etc., à charge d'un anniversaire dans l'abbaye où il élit sa sépulture et à condition que le jour de son anniversaire il y aura pitance générale.

1189. - Donation par Henry, comte de Salm, du tiers des dîmes de Domjevin.

1190. - Donation par Théodoric de Ramberviller et Wirric de Deneuvre, du droit de pâture sur le ban d'Azerailles.

1191. - Bertrand, évêque de Metz, donne à l'abbaye deux poeles à faire le sol dans la saline de Marsal et confirme ce que les évêques ses prédécesseurs lui ont donné.

1195. - Bulle du pape Célestin confirmant les donations faites à Haute-Seille,

1196. - Donation par Bertrand, évêque de Metz, du droit de pâture sur toutes les terres des Vosges qui sont de sa dépendance, notamment sur les bans de *Boulières* (1) et de Vacqueville.

1198. - Hugues, comte de Vaudémont, accorde à l'abbaye le libre passage à Pont-Saint-Vincent.

1203. - Donation par Henry, comte de Salm, de sa corvée de La Frimbolle.

1207. - Donation par l'église de Dieulouard de la dîme. sur ce qu'elle possédait à Ormange.

1214. - Agnès, duchesse de Lorraine, donne à l'abbaye le droit d'*aragium* sur toutes ses terres.

1219. - Donation par Thiébaud, duc de Lorraine et Gertrude sa femme, du droit de patronage de l'église de Martincourt et d'Ommeray avec les dîmes en dépendant.

1227. - Vautrequin, chevalier de Turquestein, quitte à l'abbaye 19 marcs d'argent qu'elle lui devait et lui donne le patronage de la cure et les dîmes d'Hattigny.

1228. - Donation par Henry, fils aîné du comte de Salm, étant à l'article de la mort, du moulin de *Bruc* (Hellocourt ?), pré et cens, ne se réservant rien dans cet alleu.

1259. - Bulle du pape Alexandre IV qui dispense les religieux d'être traduits devant toute sorte de tribunaux.

1263. - Renonciation de Mathieu d'Hattigny à ses droits sur les dîmes et le patronage de la cure de ce lieu.

1271. - Tyrri, comte de Réchieourt, déclare qu'il a tort

(1) Il y avait un ban particulier appelé Bouxières, près d'Azerailles.

dans son différend avec l'abbaye, touchant le ruisseau de Xirxange.

1278. - Donation par Ferry duc de Lorraine, de 100 soudées de terre sur la saline de Rosières.

1279. - Bulle du pape Nicolas III, confirmant à Haute-Seille tous les privilèges que ses prédécesseurs lui avaient accordés.

1282, - L'évêque de Strasbourg prend sous sa protection l'abbaye de Haute-Seille dite communément *Hoenvorse* et confirme la donation de biens situés à Visch.

1282. - Union des dîmes de Blâmont à l'infirmerie de Haute-Seille.

1288. - Bulle du pape Nicolas IV, confirmant toutes les donations faites à l'abbaye.

1291. - Union des dîmes de Giroville (faubourgs de Blârnont), à l'infirmerie du monastère.

1315. - Vente par l'abbaye de Clairvaux à celle de Haute-Seille, de la métairie le Récour, comme étant plus à sa proximité.

1322. - Donation, par Jean de Marsal, de ce qu'il possédait au ban de Xures.

1334. - Bulle du pape Jean XXII contre ceux qui molestaient l'abbaye et cherchaient à s'emparer de ses biens.

1381. - Confirmation par Thierry évêque de Metz, de tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé à Haute-Seille.

1385. - Jean, dit Maller, curé de Blârnont, déclare qu'étant sur le point d'entrer en procès avec l'abbaye au sujet de la perception des noales, il reconnaît que celle-ci en a toujours joui paisiblement et qu'il n'y a aucun droit.

1427. - Bulle du pape Martin V, confirmant tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs, notamment l'exemption de la dîme.

1435. - Sentence du Concile de Bâle en faveur de l'abbaye contre ceux qui refusaient la dîme des cens et retenaient injustement de ses biens.

1436. - Jugement du même Concile contre les abbés de Cîteaux et de Morirnont qui avaient déposé Dom Jean Milsus abbé de Haute-Seille, et l'avaient fait enfermer sous prétexte de dilapidations ; ledit Jean fut réintégré dans sa dignité avec dommages et intérêts.

1440. - Cession par Didier de Saint-Diey, voué de Marehes (Maixe), de la moitié de l'étang de Didemage situé au-dessous de la chaussée de celui de Gresson.

1463. - Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, déclare faire remise à l'abbaye des dîmes de Parux, qui lui avaient été précédemment engagées, à charge d'un anniversaire chaque année après sa mort.

1482. - Balle du pape Sixte IV pour l'exemption de la dîme.

1534. - Accord entre l'abbaye et le seigneur de Turquestein pour la desserte de la chapelle castrale de ce lieu.

1542. - Bulle du pape Paul III en faveur de l'abbaye que colle de Saint-Sauveur voulait poursuivre au sujet de certaines difficultés, sans en avoir l'agrément de la cour de Rome.

1554. - Bail des revenus de Dorlitzheim, dans lequel le comte Antoine de Salm prend la qualité de coadjuteur.

1555. - Bulle du pape Paul IV, confirmant les donations faites à l'abbaye et les privilèges accordés par ses prédécesseurs.

1568. - Accord entre M. des Porcelets et les religieux touchant leurs droits seigneuriaux à Lezey. L'abbé nommera le maire deux ans de suite et M. des Porcelets la troisième année ; le cri de la fête se fera au nom de l'abbé, et ensuite du bailli, qui aura un tiers dans la seigneurie et l'abbaye aura les deux tiers.

1584. - Décret de l'évêque de Metz en faveur de Nicolas Périni, abbé de Haute-Seille, pour prendre en cette qualité, possession du prieuré de Hesse, dont il avait été autrefois prieur commendataire.

1596. - Confirmation de l'élection comme abbé, de Dom P. Guérard, par l'abbé de Theuley en qualité de *père immédiat* de Haute-Seille.

1614. - Constitution de rente au profit et pour l'entretien de la chapelle de Saint-Bernard érigée à Haute-Seille.

Sans date, vers 1625. - Requête à la duchesse de Lorraine, d'après laquelle il paraît que l'abbaye levait les dîmes même dans les jardins du château de Blâmont et dans l'enclos dudit château; ce à quoi elle demande à être maintenue, nonobstant la défense qui lui en a été faite par le châtelain.

1626. - Permission du prince de Phalsbourg de passer sur ses terres sans payer les droits.

1626. - Lettre du comte de Réchicourt demandant à l'abbé l'autorisation d'aller détruire des loups qui étaient dans les bois de Xirxange.

1631. - Transaction par laquelle le monastère est maintenu dans son droit de pâture dans l'étendue de la seigneurie de Turquestein.

1650. - Bail de la Neuve-Récour appartenant à l'abbaye et reconstruite depuis peu.

1672. - L'abbé engage pour 6,000 francs la part que son monastère avait dans la seigneurie de Lezey.

1680. - Vente d'une cloche fendue pesant 206 livres, moyennant 412 francs destinés à être employés aux réparations de l'église de La Frimbolle.

1680. - Requête de l'abbé pour être maintenu dans le droit de prendre, au décès de chaque habitant de Hesse, un effet de la succession.

1683. - Donation au monastère de 1,200 francs pour la dot de Dom Massu, religieux à Haute-Seille.

1692. - Bail du moulin de Haute-Seille, moyennant 112 livres, huit douzaines de truites, etc.

1695. - Bail de la marcairie composée de 40 vaches. 1696.

1696 - Bail de la tuilerie moyennant seize milliers de bonnes tuiles, un millier de briques et un millier de car-

reaux, et tout ce qui sera nécessaire en plus à raison de quatre francs le millier.

1697. - Dépense faite pour le rétablissement du signe patibulaire tombé de vétusté, lequel était anciennement érigé sur le chemin allant de Blâmont à Hattigny.

1697. - Quittance de l'enregistrement des armoiries de l'abbaye, pour la somme de 55 livres ; c'étaient celles de l'abbé, comme prieur de Hesse, qui devaient être enregistrées, l'ordonnance à cet effet ayant été adressée au prieur de Hesse

1698. - Requête de la communauté , signée du prieur et, de tous ceux qui habitaient dans la basse-cour, pour expulser le portier de l'abbaye, comme mettant la dissension dans tous les ménages et à cause de la conduite scandaleuse de sa fille.

1708. - Bail des étangs des environs de Haute-Seille moyennant 800 carpes, 25 livres de brochet, 100 tanches, un cuveau de roussets et 70 francs chaque année.

1711. - Foi et hommage de l'abbé Dom Moreau au roi pour les fiefs et seigneuries de Récour, Lezey, Xirxange, Hesse, Ormange, La Neuve-Grange, Rotomoncel et Saint-Benoît situés en Fraïice.

1715 - Nomination par l'abbaye du sieur Normand à la cure de Blâmont.

1716. - Opposition faite par l'abbaye à la prise de possession de cette cure que le sieur Normand avait obtenue au concours, ne s'étant pas servi de la nomination précédente.

1738. - L'abbé se rend à Lunéville porter les 310 livres auxquelles Haute-Seille a été taxée pour le droit de joyeux avènement de Stanislas.

1747. - Achat de culottes de peau de bouc pour les religieux (H. 581).

LISTE DES ABBÉS DE HAUTE-SEILLE

1° Abbés réguliers

1. *Gérard*, qualifié dans un titre de premier abbé de Haute-Seille.
2. *Imbrand*, qualifié de même de deuxième abbé, 1154.
3. *Fulcon*, qualifié de troisième abbé, 1162.
4. *Anselme*, 1179.
5. *Renaud*, 1185.
6. *Fulcon II*, 1187.
7. *Henry*, 1196, 1225.
8. *Tean*, 1227, 1254, 1275. Il y en a ou peut-être plusieurs de ce nom.
9. *Henry II*, 1280.
10. *Conrad*, 1283.
11. *Henry III*, 1285, 1315.
12. *Baudouin*, 1322.
13. *Geoffroy*, 1324.
14. *Comars* (Conrad ?), 1338.
15. *Albert*, 1365.
16. *Jacques*, de Sarrebourg, 1399, 1419.
17. *Thiriat*, de Vitrimont, 1433.
18. *Jean Milsus*, 1436.
19. *Aubert*, de Blârnout, 1447.
20. *N. Nitin*, 1463.
21. *Christophe*, 1483, 1485.
22. *Martin*, 1487.
23. *Henry*, de Sarrebourg, élu en 1498, 1500.
24. *Dom Henry Le Moleur*, 1504.

25. *D. Adam Husson*, de Herbéviller, 1527, 1529.
 26. *D. Raimbaud Gabelot*, de Merviller, 1553, 1555-
 21. *D. Jean*, de Xanrey, élu en 1556.,
 28. *D. Jean*, de Gerbéviller, 1559. (C'est sans doute le même que la précédent.)
 29. *D. Jean Périni*, de Vazainville, élu en 1560 + 1583.
 30. *D. Nicolas Périni*, élu 1583 + 1596 (nommé coadjuteur en 1579).
 31. *D. Pierre Guérard*, élu en 1595 démissionne en 1608.
 32. *D. Jean Canary*, élu, 1608 + 1621.
 33. *D. Nicolas Bernard*, élu 1627 t 1635 (nommé coadjuteur en 1611).
 34. *D. Louis de Fériet*, élu 1635, 1668.
 85. *D. Claude de Bretagne*, élu ? , résilie en 1691 (nommé coadjuteur en 1658).
 36. *D. Jacques Moreau de Mautour*, élu 1692-1729.
 37. *D. Henry Lecler*, élu 1730 + 1747 (nommé coadjuteur en 1727).
- Etienne, année inconnue, mort le 2 mai.

2° Abbés commendataires

28. *M. Nicolas-joseph Alliot*, nommé en 1747.
 39. *M. François Alliot*, 1754.
 40. *Id. de Montauban*.
 41. *M. de Cambis*, 1790.
- Antoine comte de Salm*, abbé intrus en 1557 (coadjuteur en 1554).